

**Procès-verbal de la réunion du CTS  
INRAP Direction interrégionale Centre Ile-de-France  
3 novembre 2015**

**Lieu de la Réunion :** La Courneuve (93)

**Représentants du personnel :**

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), Titulaire	Présente
Sylvie SERRE (SNAC-FSU), Titulaire	Absente
Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU), Titulaire	Absente
Édith RIVOIRE (SNAC-FSU), Titulaire	Présente
Frédéric BLASER (CNT), Titulaire	Présent
Pascal RAYMOND (CGT Culture), Suppléant	Présent
Audrey BELLIDO (SNAC-FSU), Suppléante	Présente
Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU), Suppléante	Absente
Dorothee LUSSON (SNAC-FSU), Suppléante	Présente
Harold LETHROSNE (CNT), Suppléant	Absent

**Représentants de l'administration :**

Marie-Christiane CASALA	Présente
Gilles MARTIN	Présent

## Ordre du jour

I.	Approbation de l'ordre du jour.....	3
II.	Approbation du PV du CTS du 13 octobre 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais).....	3
III.	Approbation du PV du CTS du 14 novembre 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais).....	3
IV.	Approbation du PV du CTS du 12 mars 2015 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais).....	3
V.	Approbation du PV du CTS du 23 juin 2015 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais).....	3
VI.	Tableau de suivi des points du CTS .....	4
X.	Suivi des post-fouilles et rapports : présentation des outils.....	14
VII.	Plan de charge .....	17
XI.	Prévisionnel 2016.....	18
IX.	Mise en place de Notilus .....	18
VIII.	Bilan des Mises à Disposition.....	19
XII.	Note relative aux horaires de travail des agents des bureaux administratifs de la direction interrégionale Centre – Ile-de-France.....	19

*La séance est déclarée ouverte à 13 heures 40, le CTS pouvant valablement délibérer.*

**Marie-Christiane CASALA** suggère de procéder à la désignation d'un Secrétaire de séance.

*Frédéric BLASER (CNT) est désigné comme Secrétaire de séance.*

## **I. Approbation de l'ordre du jour**

**Marie-Christiane CASALA** fait savoir qu'à la demande des organisations syndicales, deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- le circuit des demandes de congés (à la demande du SNAC-FSU) ;
- la question des GMC et de l'autonomie des centres archéologiques dans les dépenses (à la demande de la CNT).

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** demande un report du point 12, au sujet duquel les membres du CT n'ont pas eu le temps de s'entretenir.

**Marie-Christiane CASALA** en est d'accord.

## **II. Approbation du PV du CTS du 13 octobre 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)**

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** indique qu'en l'absence de Sylvie Serre, il est difficile de procéder ce jour à l'approbation des procès-verbaux. Elle suggère donc d'ajourner cette approbation.

*Ce point est reporté à une réunion ultérieure.*

## **III. Approbation du PV du CTS du 14 novembre 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure.*

## **IV. Approbation du PV du CTS du 12 mars 2015 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure.*

## **V. Approbation du PV du CTS du 23 juin 2015 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure.*

## VI. Tableau de suivi des points du CTS

Remarquant que le premier point à examiner concerne Saint-Cyr-en-Val, **Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'il avait été décidé, lors du précédent CT, de faire un point spécifique sur l'immobilier et sur les bases.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** confirme que ce point serait en effet nécessaire, dans la mesure où certaines problématiques propres aux bases ne sont pas mentionnées dans le tableau de suivi.

Dans ces conditions, **Gilles MARTIN** suggère la suppression du point relatif au tableau de suivi, et la création d'un point portant sur les bases.

### **Centre de Saint-Cyr-en-Val : réaliser un accès à la douche, régler le problème d'étanchéité de la toiture et réaménager la maison du gardien**

**Marie-Christiane CASALA** fait état d'une demande d'avis des Domaines, dans le cadre de l'échéance prochaine (juin 2016) du bail de Saint-Cyr-en-Val. Elle indique que France Domaine a rendu un avis favorable concernant le lieu lui-même, en considérant néanmoins que le loyer proposé est excessif au regard des prix du marché. Dans ce contexte, le bail devra être renégocié, l'idée étant d'intégrer dans la négociation les travaux de réfection et de réaménagement d'accès à la douche et au local vestiaire. En tout état de cause, il n'est pas imaginable au plan budgétaire que ces travaux soient assumés par la Direction interrégionale.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si cette position des Domaines implique la recherche d'une autre solution.

**Marie-Christiane CASALA** répond que depuis quelques années, l'avis de France Domaine constitue en effet un point bloquant. Elle précise que les établissements publics administratifs doivent obligatoirement solliciter un avis de France Domaine au moment de la renégociation d'un bail.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** demande si de nouveaux locaux de travail devront être trouvés.

**Marie-Christiane CASALA** précise que les réserves de France Domaine portent sur le prix à proprement parler, et non pas sur la localisation au regard de l'évaluation des besoins. Elle ajoute que France Domaine tient compte, dans la formulation de ses avis, des schémas généraux de relocalisation des services publics dans le cadre de la réforme territoriale. D'une manière générale, France Domaine veille au maintien des équilibres en termes d'agents publics sur une zone donnée. Dans l'absolu, si le bail proposé restait en l'état, il serait nécessaire de rechercher d'autres locaux. Cependant, une telle éventualité reste peu probable, dans la mesure où le propriétaire, en cas de départ de l'Inrap, devrait procéder à des travaux importants. Selon **Marie-Christiane CASALA**, il existe donc de bonnes chances de voir la négociation en cours aboutir. Elle note à ce propos que la nécessité d'un avis favorable de France Domaine constitue un atout réel dans la renégociation du bail.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** souhaite que les membres du CT se voient remettre des calendriers précis des réaménagements prévus dans les bases. Il demande à quelle date aura lieu la négociation avec le propriétaire, et à quelle date les travaux restant à réaliser seront inscrits au budget. Enfin, **Pascal RAYMOND (CGT Culture)** s'interroge quant à l'existence éventuelle d'une provision en 2016 pour Saint-Cyr-en-Val.

**Marie-Christiane CASALA** fait savoir que le budget de la Direction interrégionale est insuffisant pour procéder aux travaux. Ce budget, qui porte à la fois sur les petits travaux et sur les équipements, s'établit à 13 000 euros.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** déplore que les mêmes problèmes soient déplacés de CT en CT sans jamais être réglés. Selon lui, ces reports successifs représentent une perte de temps. **Pascal RAYMOND (CGT Culture)** pointe un réel dysfonctionnement de la Direction Centre-Île-de-France concernant les lignes budgétaires affectées à la résolution de problèmes anciens sur les bases. Même si des contacts sont pris avec les propriétaires, aucune échéance n'est mentionnée et les travaux nécessaires ne sont toujours pas programmés.

**Marie-Christiane CASALA** objecte qu'il existe bien une échéance : il s'agit du mois de juin 2016.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** souligne que l'échéance concernant La Courneuve est fixée en 2017, mais elle ne fait l'objet d'aucune ligne budgétaire.

Selon **Frédéric BLASER (CNT)**, le dysfonctionnement constaté au niveau de la Direction Centre-Île-de-France sur la résolution des problèmes des bases ne tient pas uniquement à des motifs budgétaires.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** estime que 13 000 euros sont insuffisants pour entretenir 5 centres archéologiques en Centre-Île-de-France.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** remarque que le tableau de suivi est très représentatif des dysfonctionnements de l'interrégion, puisqu'il semble ne pas avoir été réactualisé depuis 6 ans. Elle ajoute que la réponse apportée est toujours la même, à savoir « *à voir, en fonction du budget* ». Ainsi, il n'est pas explicitement mentionné que les problèmes de Saint-Cyr-en-Val seront résolus en 2016.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** souhaite savoir pourquoi aucune ligne budgétaire n'a été prévue sur les centres archéologiques.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle les principes de la construction budgétaire :

- Petits travaux et équipements : budget de la Direction inter régionale.
- Réaménagements de centre archéologique : budgets nationaux.

Les budgets d'investissement nationaux sont en priorité consacrés aux bases pour lesquelles des restructurations sont engagées, à savoir, en Centre-Île-de-France, Passy et Croissy-Beaubourg. Concernant Croissy-Beaubourg, **Marie-Christiane CASALA** fait état de la visite de l'entrepreneur mandaté par le propriétaire le 12 octobre. Cet entrepreneur a travaillé sur la base du cahier des charges rédigé par l'agence de Croissy-Beaubourg. Il est prévu qu'une négociation s'engage sur la base de ce cahier des charges. Là encore, **Marie-Christiane CASALA** estime qu'il existe de très bonnes chances que la négociation aboutisse. Il n'est pas pour autant exclu que l'Inrap doive contribuer, ne serait-ce que pour accélérer la procédure. Pour l'heure, aucun devis n'a été émis, mais le propriétaire a d'ores et déjà donné son accord de principe concernant le réaménagement prévu – sous réserve d'un engagement de l'Inrap à rester.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** souhaite connaître la part des 13 000 euros qui sera consacrée au réaménagement de la base de Croissy-Beaubourg.

**Marie-Christiane CASALA** répond que le réaménagement de la base de Croissy-Beaubourg est prévu sur des budgets nationaux. Les 13 000 euros portent quant à eux uniquement sur les petits équipements.

Pour **Frédéric BLASER (CNT)**, il est nécessaire de scinder les lignes « réparations » et « matériel ». De fait, il n'est pas imaginable que l'achat du matériel indispensable sur le terrain – comme les appareils photo – soit empêché par la restructuration de la base de Croissy-Beaubourg.

**Marie-Christiane CASALA** souligne qu'il convient de distinguer les crédits nationaux des crédits déconcentrés. En l'espèce, les restructurations de Croissy-Beaubourg et Passy relèvent de lignes budgétaires nationales.

Concernant l'achat de matériel, **Marie-Christiane CASALA** évoque l'acquisition de racks permettant de gérer les palettes, cette commande ayant d'ores et déjà été effectuée. Une nouvelle commande d'appareils photo – 2 à 3 appareils par centre, voire davantage si possible – a par ailleurs été passée.

**Frédéric BLASER (CNT)** note qu'outre les appareils photo, d'autres matériels indispensables au travail sur le terrain sont aujourd'hui manquants.

**Marie-Christiane CASALA** rapporte qu'il lui a été demandé de diminuer les budgets dits « indirects » au motif que l'activité opérationnelle baissait. Elle a indiqué en conférence budgétaire qu'il devient de plus en plus difficile d'intégrer du matériel réutilisable dans les devis de fouilles.

**Frédéric BLASER (CNT)** craint qu'à terme, les agents ne puissent tout bonnement plus travailler faute de matériel disponible.

**Marie-Christiane CASALA** fait savoir que la commande pour la maintenance du chauffage à La Courneuve a également été effectuée, après avoir été bloquée pendant plusieurs semaines en raison d'une problématique d'enregistrement à l'agence comptable. Le marché avec SPIE est bien enregistré.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande une clarification concernant les différents budgets d'investissement et d'achat de matériel.

**Marie-Christiane CASALA** indique que le budget d'investissement, en termes comptables, s'applique aux acquisitions susceptibles d'être amorties. Il concerne donc les moyens et gros travaux – comme par exemple le recloussonnage à Saint-Cyr-en-Val – mais pas les contrats d'entretien. Ce budget concerne aussi les équipements tels que les armoires sécurisées ou les appareils photo d'un prix supérieur à 500 euros. En revanche, il ne porte pas sur l'équipement informatique, qui est traité de manière séparée.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** demande si le budget de 13 000 euros est récurrent ou s'il résulte d'une demande de la Direction interrégionale.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ce budget procède d'une demande. Elle ajoute que le budget structures (contrats d'entretien, contrats de sécurité, etc.) et indirects (matériel de terrain réutilisable) représente 250 000 euros, la principale dépense sur les indirects correspondant aux EPI.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande ce qu'il en est du matériel informatique.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'il convient dans ce domaine de distinguer les équipements eux-mêmes, c'est-à-dire les ordinateurs, qui sont gérés au niveau national, des consommables, qui font l'objet d'une ligne de 6 000 euros au sein de la Direction interrégionale. **Marie-Christiane CASALA** ajoute que les lignes correspondant à l'outillage, aux fournitures de bureau et aux petites fournitures de chantier (café, eau, etc.) sont déconcentrées dans les bases archéologiques. Même si elles relèvent administrativement de la Direction interrégionale, la responsabilité de ces lignes a été confiée aux GMC. **Marie-Christiane CASALA** précise que ces lignes sont de l'ordre de 8 000 euros pour un centre.

**Frédéric BLASER (CNT)** souhaite savoir si ces enveloppes de 8 000 euros font l'objet d'une gestion différente dans chaque centre.

**Marie-Christiane CASALA** le confirme, le but étant d'accorder une certaine souplesse aux centres.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** pointe des différences très marquées entre les centres au niveau de la gestion des GMC. Qu'il s'agisse du café, des clés USB ou des agendas, les règles ont tendance à varier grandement. **Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** s'interroge sur une possible homogénéisation de la gestion de cette ressource de 8 000 euros.

**Marie-Christiane CASALA** remarque que si l'eau, le café ou encore les outils relèvent d'un minimum exigible par les agents sur le terrain, tel n'est pas le cas par exemple des clés USB.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** rapporte que, même s'agissant de l'outillage, les agents n'ont pas le sentiment de voir leurs demandes aboutir. Ces derniers s'interrogent sur la manière dont leurs demandes sont transmises. À titre personnel, **Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** déclare adresser ses demandes aux GMC. Toutefois, dans le cas d'une commande d'agendas, tous les agents ne sont pas informés ni servis de la même manière.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** donne l'exemple d'une commande de souris : lorsqu'un GMC commande 20 souris, seules 10 souris sont *in fine* achetées, et celles-ci n'arrivent qu'après 6 mois au minimum. Une fois livrées, les souris sont distribuées aux premiers agents qui les demandent.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** remarque que certains agents ne prennent même pas la peine de solliciter les GMC pour les commandes de ce genre, dans la mesure où ils sont persuadés que cette commande n'aboutira pas. Elle pointe un manque de transparence et de communication en ce qui concerne les procédures de demandes, à tel point que certains agents achètent eux-mêmes leurs appareils photo.

Selon **Marie-Christiane CASALA**, il convient de distinguer le sujet organisationnel du sujet budgétaire.

**Frédéric BLASER (CNT)** souligne, précisément sur le plan organisationnel, que la durée de vie d'un appareil peut ne pas excéder la durée d'un chantier lorsque ce chantier est long. Il préconise l'achat d'appareils photo plus résistants, d'autant qu'il revient plus cher de réparer ces appareils que de les racheter. À cet égard, les appareils photo actuels peuvent quasiment être considérés comme des appareils jetables.

**Marie-Christiane CASALA** estime qu'il faut trouver un juste milieu. Elle se réfère au modèle d'appareils photo retenu à Tours.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** précise qu'il s'agit d'appareils Canon dotés d'un écran orientable.

**Marie-Christiane CASALA** prend acte du fait qu'un appareil photo à 200 euros ne permet pas un travail de qualité. Selon elle, les appareils Canon présentent un équilibre satisfaisant entre la qualité et la résistance. Elle préconise d'en commander 2 ou 3 par base, puis le cas échéant d'investir dans des appareils plus coûteux l'année suivante.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** souligne que les exigences des agents en la matière ne sont pas exorbitantes : ils n'ont aucune envie de rendre un rapport de fouilles ou de diagnostic présentant des photos floues ou de mauvaise qualité.



**Marie-Christiane CASALA** déclare en être parfaitement consciente, répétant que dans ce domaine, il convient de parvenir à un juste milieu. Elle ajoute que les GMC formuleront désormais leurs demandes sur la base d'un modèle unique, ce qui permettra un meilleur suivi budgétaire. Les GMC se verront donc demander d'exprimer leurs besoins en début d'année, et un projet de budget pourra être construit à partir de ces demandes. Les dépenses indirectes comme les dépenses relatives aux petits travaux pourront ainsi être suivies plus finement.

**Frédéric BLASER (CNT)** demande si l'ensemble du budget disponible a été consommé à ce jour.

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative, tout en précisant que ce budget a vocation à être consommé intégralement. Outre les appareils photo, elle indique être dans l'attente de réponses des GMC concernant les stocks et besoins d'EPI.

**Frédéric BLASER (CNT)** souhaite faire le point sur la situation des sites La Courneuve et de Pantin. Il souligne que la base de Pantin est en déshérence – en l'absence d'un GMC – depuis près d'un mois. **Frédéric BLASER (CNT)** s'étonne qu'aucune transition n'ait été assurée, alors même que le projet formation du GMC précédent était prévu. Il signale que les agents de Pantin ont le sentiment que leur base est abandonnée.

**Marie-Christiane CASALA** indique avoir adressé, à l'été 2014, un courriel à tous les agents d'Île-de-France pour savoir si l'un d'entre eux était intéressé par la fonction de GMC à Pantin. En effet, la GMC en poste à Pantin avait alors formulé une demande de formation à laquelle un avis favorable avait été donné. Or cette GMC a finalement renoncé à cette formation, ce qui a occasionné un second courriel indiquant que le poste n'était plus libre. A la mi-septembre 2015 la GMC de Pantin a de nouveau manifesté sa volonté de suivre une formation, pour effectivement partir une semaine plus tard.

**Frédéric BLASER (CNT)** s'étonne que personne n'ait été informé de la volonté de cette GMC de partir en formation.

**Marie-Christiane CASALA** répète que l'information n'a été communiquée qu'une semaine avant son départ.

**Frédéric BLASER (CNT)** demande si un courriel faisant état de ce départ a été envoyé.

**Marie-Christiane CASALA** confirme qu'un tel courriel a été adressé à tous les agents de Pantin en catégorie 3. Elle précise que ce courriel n'a pas abouti.

Selon **Frédéric BLASER (CNT)**, un appel à l'ensemble de l'Île-de-France aurait sans doute été plus pertinent.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si le tableau Excel visant à harmoniser les procédures de commandes par les GMC sera expliqué à ces derniers.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'il s'agit d'un tableur simple, avec un onglet par centre, l'agrégation des données étant assurée par la Direction interrégionale. Elle précise que le tableau est construit à partir de la maquette budgétaire, ce qui contribue à simplifier les circuits de commande.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** fait état de difficultés liées à un défaut de mutualisation des équipements. Il note que les opérations qui démarrent en urgence ou à des dates qui se décalent, tendent à se multiplier, ce qui pose des problèmes d'approvisionnement d'un centre à l'autre. Certains refus de prêts sont notamment liés au fait que l'opération n'est pas gérée par le centre en question. La récupération d'un centre à l'autre s'en trouve fortement complexifiée, y compris s'agissant d'outils de base comme le pulvérisateur.

Sur ce sujet, **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** pointe un manque d'harmonisation et une logique de « base contre base ».

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** donne l'exemple du GMC de La Courneuve, qui refuse d'accorder du café ou le pulvérisateur dès lors que la destination de ces articles est Croissy-Beaubourg ou Pantin.

**Marie-Christiane CASALA** tient à réaffirmer qu'il n'est pas normal que des refus de prêts soient constatés sur des paquets de café d'une valeur de 2 euros.

**Frédéric BLASER (CNT)** souligne que ces refus impactent l'activité de terrain et qu'ils démoralisent les agents.

Selon **Pascal RAYMOND (CGT Culture)**, le fait que la base de Croissy-Beaubourg, en Seine-et-Marne, soit en charge de la gestion de l'archéologie en Seine-Saint-Denis, pose un réel problème.

**Frédéric BLASER (CNT)** estime que l'activité devrait être structurante et que les bases devraient être connectées à l'activité réelle plutôt qu'à des territoires disproportionnés.

**Marie-Christiane CASALA** souligne qu'il n'est pas possible de prévoir en début de l'année la répartition de l'activité entre les bases. À ses yeux, il est avant tout nécessaire que le réseau fonctionne mieux.

**Frédéric BLASER (CNT)** préconise de faire au plus simple pour faciliter le déroulement des chantiers.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'en théorie, un chantier est approvisionné par le GMC du lieu, qui doit donc procéder à la livraison du chantier sur place.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** remarque que des carences en GMC sont à déplorer.

**Frédéric BLASER (CNT)** ajoute avoir déjà constaté l'approvisionnement d'un chantier par le GMC dans d'autres régions, mais jamais en Centre-Île-de-France.

**Audrey BELLIDO (SNAC-FSU)** note pour sa part que les difficultés relationnelles entre GMC, au moins jusqu'à l'année passée, n'ont pas facilité les prêts de matériel.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît que le fonctionnement en réseau des GMC constitue un sujet en soi.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** rapporte que sur certaines fouilles, les agents de terrain ont le sentiment d'être seuls au monde.

Selon **Marie-Christiane CASALA**, deux sujets doivent en réalité être traités : d'une part, les échanges entre GMC, et d'autre part, une certaine méconnaissance de l'activité par les fonctionnels, parmi lesquels le service Achats. S'agissant des GMC, **Marie-Christiane CASALA** annonce qu'ils seront réunis d'ici à la fin de l'année afin de leur rappeler que la déconcentration est une facilité administrative qui ne doit pas se transformer en blocage.

**Frédéric BLASER (CNT)** préconise l'envoi d'une note officielle de la Direction rappelant que la priorité doit être donnée au terrain.

**Marie-Christiane CASALA** signale que l'ensemble des agents de la Direction interrégionale ont été invités à se rendre sur un chantier à Meaux. La RO de ce chantier s'apprête à présenter à la Direction interrégionale les résultats de recherche. Cette restitution sera également l'occasion de procéder à un débriefing sur les dysfonctionnements constatés tout au long de l'opération.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** se félicite de cette initiative.

**Marie-Christiane CASALA** estime que, d'une manière générale, il est bon de multiplier les contacts entre la Direction interrégionale et le terrain.

**Audrey BELLIDO (SNAC-FSU)** partage pleinement cette opinion. Elle indique avoir constaté, en travaillant à la Direction interrégionale, que les conditions de travail des agents sur le terrain faisaient l'objet d'une certaine méconnaissance. À titre d'exemple, l'utilisation qui est faite des parapluies de pêcheurs n'est pas connue.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît avoir sous-estimé l'importance de cette méconnaissance lors de sa première année en fonction.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** insiste sur le fait que cette méconnaissance joue énormément sur le moral des agents, et donc sur le bon fonctionnement d'un terrain.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** souligne qu'il est aussi question ici de l'image de l'Institut aux yeux des aménageurs.

**Frédéric BLASER (CNT)** souhaite savoir si la Direction serait disposée à émettre une note de service rappelant que le terrain doit primer en toutes circonstances. Selon lui, une telle note présenterait l'avantage d'être opposable par le RO.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'il convient dans un premier temps de réunir les GMC. L'envoi éventuel d'une note pourra être envisagé dans un second temps. Pour autant, **Marie-Christiane CASALA** souligne qu'il n'est pas question d'autoriser chacun à se servir n'importe où.

**Frédéric BLASER (CNT)** souhaite néanmoins que les approvisionnements soient aussi simples que possible, dans le but de faciliter la réalisation des opérations.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** répète qu'en raison du découpage territorial de l'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis est gérée par Croissy-Beaubourg, et non pas par La Courneuve, par exemple.

**Marie-Christiane CASALA** répond que, dans ce cas spécifique, l'équipement de base doit partir de Croissy-Beaubourg. Cela n'interdit cependant pas qu'un paquet de café soit pris à La Courneuve. Il serait également imaginable qu'une partie du stock de Croissy-Beaubourg soit positionné à La Courneuve.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** s'interroge, dans ces conditions, sur la pertinence de revoir le découpage territorial, ce qui permettrait en effet de rééquilibrer l'activité. De fait, en regroupant Saclay, Sénart et La Bassée sur un même centre archéologique, la suractivité est inévitable. Dans le même temps, une base comme La Courneuve gère des départements pris par les collectivités territoriales, ce qui à l'inverse revient à créer la sous-activité.

**Marie-Christiane CASALA** suggère d'en revenir au point relatif aux bases et aux implantations. En ce qui concerne le centre de Tours, elle fait savoir qu'un relogement dans un espace plus grand doit être envisagé, les locaux actuels étant exigus. **Marie-Christiane CASALA** ajoute qu'une première démarche a été engagée en ce sens, puisque l'Institut s'est adressé à l'université d'Orléans Tours, qui dispose de locaux domaniaux fictivement gratuits.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** juge peu probable qu'une faculté puisse mettre à disposition une surface libre.

En ce qui concerne Passy, **Marie-Christiane CASALA** rappelle la décision du maintien d'une base partagée entre les deux interrégions. Les premiers travaux de clos et de couvert ainsi qu'un projet de plan d'ensemble seront réalisés prochainement. Ce plan d'ensemble permettra par exemple que les huisseries réalisées dans un premier temps permettent des découpages différents entre les espaces.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande quand auront lieu les premiers travaux de clos et de couvert.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ces travaux auront lieu en 2015. Elle précise que le mobilier se trouvant aujourd'hui à l'extérieur, dans des containers, devra être réintégré dans la base.

Évoquant ensuite la situation de La Courneuve, **Marie-Christiane CASALA** mentionne la venue du maire à la mi-octobre, ajoutant qu'elle est en relation avec les services de la communauté d'agglomération de Plaine-Commune pour l'examen des opportunités susceptibles de se faire jour dans le parc que celle-ci gère directement ou indirectement. Pour l'heure, cette recherche s'avère toutefois peu fructueuse. D'une manière générale, l'hypothèse de travail retenue consiste à conserver le centre de La Courneuve et la Direction à proximité de Paris. Deux localisations à proximité du périphérique étant impossibles, des recherches ont été lancées en vue d'une éventuelle implantation sur la ligne B du RER du centre de Pantin.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** considère qu'il ne saurait être question d'une étude en ce qui concerne Massy, car l'étude de mobilité soulignait qu'il y avait augmentation du temps de trajet pour une majorité des agents que ce soit en voiture ou en transport en commun.

**Marie-Christiane CASALA** souligne que les éléments de l'étude de mobilité sont pris en compte. Or cette étude portait jusqu'à Massy. **Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'une implantation à Antony induisait une petite augmentation du temps de transport, de l'ordre de 3 ou 4 minutes en moyenne, le temps de transport étant inchangé dans le cas de Laplace ou d'Ivry. Une implantation à Massy induisait quant à elle une augmentation du temps de transport moyen de l'ordre de 10 minutes.

**Frédéric BLASER (CNT)** remarque que l'Institut a fait le choix d'implanter son siège dans Paris *intra muros*.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'il était question, s'agissant du Siège, d'un choix entre Saint-Denis et Paris.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** souligne qu'avec le choix de Massy, 20 % des agents verraient leur temps de transport augmenter de plus de 90 minutes. Par ailleurs, 70 % des agents mettraient plus d'une heure pour se rendre sur leur lieu de travail.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** ajoute qu'une telle implantation induirait un usage accru de la voiture, alors que beaucoup d'agents – dont certains ne sont pas titulaires du permis de conduire – se rendent à Pantin ou à La Courneuve par les transports en commun.

Selon **Marie-Christiane CASALA**, cet état de fait nécessite de choisir une implantation située à proximité d'une gare.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** souligne que dans le cas de Massy, les transports en commun prendraient la forme non seulement du RER, mais aussi du bus.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que Massy constitue une hypothèse extrême, et que le trajet moyen domicile/travail est équivalent entre Laplace, Ivry et Pantin. Elle ajoute que, pour avancer, il est nécessaire de formuler des hypothèses, en partant de Laplace et en étudiant diverses implantations en direction du sud, le long de la ligne B. **Marie-Christiane CASALA** précise que l'université d'Orsay dispose de locaux jusqu'à Cachan et Bourg-la-Reine.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** estime que si une implantation à Laplace est imaginable, tel n'est pas le cas d'une implantation à Massy. Selon lui, un tel choix entraînera nécessairement des mutations d'office.

**Marie-Christiane CASALA** répète qu'il est nécessaire de formuler des hypothèses et de chercher une implantation à partir de ces hypothèses.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** observe que le prix ne figure pas parmi les critères pris en compte pour l'aménagement de locaux, contrairement à l'activité.

**Marie-Christiane CASALA** remarque que le prix ne constitue même pas un critère, dans la mesure où il s'impose à l'Institut. Selon elle, il convient d'examiner les potentialités à partir de la station RER Laplace, en tenant compte des résultats de l'étude de mobilité.

## **X. Suivi des post-fouilles et rapports : présentation des outils**

**Marie-Christiane CASALA** suggère d'en venir à la question des rapports en retard.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** constate que les bilans de fin de terrain ont vocation à être systématisés avec les AST. Elle constate par ailleurs qu'il appartiendra à Pierre Vallat de suivre le calendrier des spécialistes. Dans ce contexte, **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** s'interroge sur la manière dont un lien s'établira entre ces deux procédures.

**Marie-Christiane CASALA** répond que certains spécialistes interviennent dans l'ensemble d'une région ou de l'interrégion. Il existe en outre des sujets de priorisation des études en fonction des opérations. C'est à ce niveau que Pierre Vallat aura vocation à intervenir à des fins de coordination.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** remarque que lorsque le bilan de fin de terrain est établi, le RO a déjà contacté les spécialistes pour s'assurer de leur disponibilité. Ce n'est que par la suite que l'AST valide les durées.

**Marie-Christiane CASALA** souligne que certains spécialistes se déclarent disponibles alors que *de facto* ils ne le sont pas. D'autres spécialistes interviennent sur plusieurs opérations, et relèvent donc de plusieurs AST. C'est bien à ce niveau que Pierre Vallat doit jouer un rôle, en tant que de besoin.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** estime qu'un tableau partagé faisant état du planning des spécialistes serait utile aux AST comme à Pierre Vallat.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'il est très difficile d'obtenir des projets de programme de la part des spécialistes. Ces derniers, même en cas d'imprévu, sont censés positionner dans le temps les projets dont ils ont la charge. Or ce positionnement dans le temps est loin d'être systématiquement réalisé.

**Frédéric BLASER (CNT)** remarque qu'un rapport en retard recouvre de nombreuses réalités, qui toutes n'ont pas trait au programme des spécialistes. Selon lui, ce bilan de fin de terrain ne réglera pas tous les problèmes, et surtout pas les problèmes liés au manque de spécialistes sur un domaine donné – par exemple le métal. De fait, seules des ouvertures de postes seraient à même de pallier les phénomènes « d'embouteillage ».

**Marie-Christiane CASALA** précise que Pierre Vallat n'interviendra pas nécessairement dans tous les bilans de post-fouilles pour choisir les spécialistes. Sa mission consistera à intervenir sur les sujets de priorisation des travaux des spécialistes, en fonction des calendriers de remise des rapports. Ce travail sera bien entendu mené conjointement avec les AST. À ce propos, **Marie-Christiane CASALA** signale qu'il a été décidé de mettre en place un tableau complémentaire à Planisware à destination des AST. Ces derniers jugent en effet – à juste titre – que les tableaux de Planisware sont très peu lisibles sur ce type de sujets. En complément de Planisware, un outil Excel de planification sera donc maintenu, l'objectif étant à terme d'unifier cet outil. Ce tableau, lisible par les AST, devra être alimenté par les spécialistes.

Dans ces conditions, **Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** s'interroge sur l'utilité de maintenir Planisware.

**Marie-Christiane CASALA** répond que Planisware est l'outil des SGA, il permet d'établir les ordres de mission.

**Frédéric BLASER (CNT)** note que les bilans de terrain ralentissent le lancement des post-fouilles et nuisent à la fluidification de l'activité. Selon **Frédéric BLASER (CNT)**, cette procédure ne pourra que conduire à une surcharge de travail non planifiée. Il souligne que la construction d'un plan de charge sur un an et demi prend beaucoup de temps, d'autant plus qu'après 6 mois, ce plan de charge a évolué et que personne ne demande alors aux spécialistes de se situer dans leurs plans de charge.

**Marie-Christiane CASALA** objecte que les spécialistes ont la possibilité de mettre à jour leurs plans de charge au fur et à mesure.

**Frédéric BLASER (CNT)** note que selon le document de la Direction, « *certaines spécialistes s'auto-affectent et s'organisent avec les RO sans validation DIR ou AST* ». Il ne voit pas en quoi ce phénomène est problématique, dès lors qu'il permet de fluidifier le travail au quotidien.

**Marie-Christiane CASALA** répond que, précisément, cette manière de travailler n'entraîne aucune fluidification. Elle précise que tous les spécialistes ne s'auto-affectent pas et que tous ne monopolisent pas les études. Certains le font néanmoins, ce qui contribue aux retards constatés.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** observe que la question des retards se pose à l'occasion de chaque CT, sans que jamais ces retards (qui concernent environ 120 rapports) ne se résorbent, et ce, alors même que l'activité se restreint. Selon **Pascal RAYMOND (CGT Culture)**, il s'agit en réalité d'un problème fonctionnel, et la simple observation selon laquelle « certains spécialistes posent problème » est beaucoup trop vague.

Il préconise donc d'identifier les spécialistes manquants – par exemple les céramologues antiquisants ou les spécialistes du petit mobilier métallique – puis de procéder à leur recrutement.

**Marie-Christiane CASALA** fait remarquer qu'un spécialiste ne se recrute pas mais se forme. Elle pointe un réel enjeu de transmission de connaissances.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** souligne qu'un spécialiste doit également être reconnu par ses pairs.

**Marie-Christiane CASALA** convient aisément qu'une formation de base est indispensable. Cette formation doit toutefois être renforcée par l'expérience accumulée à travers une multitude d'opérations. **Marie-Christiane CASALA** déclare être favorable à des formations sous la forme du tutorat. Elle note que cette formule commence à se mettre en place sur une activité de céramique.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** juge très inquiétant que 11 nouveaux retards aient encore été enregistrés en 2015.

**Marie-Christiane CASALA** souligne qu'il n'est cependant pas question des mêmes temps de retard que par le passé.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** juge que les PSI et le nombre de jours-hommes accordés sont insuffisants au regard des réalités du terrain. Réaliser un rapport de fouilles avec 40 jours-hommes suppose de travailler la nuit et le week-end. Dans ce contexte, les rapports de fouilles ne peuvent pas partir en PAO en temps et en heure. **Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** ajoute qu'un rapport ne peut pas raisonnablement être rédigé en 6 ou 8 mois.

**Marie-Christiane CASALA** souligne qu'en Île-de-France, la post-fouille ne fait pas l'objet d'une programmation systématique, ce qui constitue un problème à la base. Pour le reste, elle déclare pouvoir comprendre que dans certains cas, les agents demandent plus de temps pour finaliser leurs rapports.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** observe que certains RO ne parviennent pas à faire aboutir un travail personnel, qui pourtant leur est cher, uniquement par manque de temps et de moyens.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît que, sur ce plan, la marge de manœuvre est moindre que par le passé.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande si la liste des rapports en retard – accompagnée des raisons des retards pour chaque opération – pourrait être communiquée aux membres du CHSCT. Selon lui, cette liste permettrait de distinguer la part des retards liée aux spécialistes de celle due à un manque de moyens.



**Marie-Christiane CASALA** souligne que pour les rapports très en retard, les facteurs de retard sont multiples. Les trois principales causes de retard sont :

- la surcharge de travail des RO ;
- le retard des spécialistes, qui de ce fait sont mal coordonnés avec les RO ;
- une consommation de jours-hommes sur le terrain mal gérée.

**Marie-Christiane CASALA** considère pour autant ne pas être en mesure de quantifier la part de ces différents facteurs. En outre, elle juge que l'établissement d'une liste des rapports en retard ne serait pas nécessairement très utile.

**Édith RIVOIRE (SNAC-FSU)** souligne que la mention selon laquelle « *les directives manquent souvent du RO vers les spécialistes* » laisse croire que les RO sont laxistes. Face à cette affirmation, l'emploi d'une formule vague (« *souvent* ») semble pour le moins insuffisant.

**Marie-Christiane CASALA** préconise de faire face à la réalité en reconnaissant que, dans les faits, certaines études ne sont pas suivies. De même, sans programmation ou sans post-fouilles, les rapports ont tendance à prendre du retard.

## VII. Plan de charge

En ce qui concerne l'année 2015, **Marie-Christiane CASALA** fait état d'un budget de 11 500 jours-hommes en diagnostic. Elle pointe une très forte concentration de la consommation de ces journées sur la fin de l'année (environ 40 % entre septembre et la mi-décembre). En BR2, environ 500 jours-hommes ont été rendus. S'agissant des fouilles, le nombre de jours-hommes atteint à 18 000, ce qui était difficilement prévisible au début de l'année. **Marie-Christiane CASALA** note à cet égard qu'à 100 jours-hommes près, l'objectif fixé en budget prévisionnel a été atteint.

**Marie-Christiane CASALA** précise que les opérations sont obtenues le plus fréquemment grâce à des remises significatives, dans la mesure où il existe une réelle concurrence sur les prix. Ces remises – qui commencent à 5 % mais peuvent dans certains cas aller jusqu'à un tiers – ne portent que sur les prix, et elles n'affectent en aucun cas les moyens. **Marie-Christiane CASALA** note par ailleurs que les demandes d'intervention sont souvent formulées dans des délais très courts, parfois intenable. Pour les diagnostics, le phénomène des flux tendus est également très marqué sur l'activité.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande s'il arrive que certains jours-hommes rendus s'avèrent *in fine* nécessaires.

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative.

## XI. Prévisionnel 2016

Évoquant l'année 2016, **Marie-Christiane CASALA** déclare ne pas disposer des notifications. Elle rappelle que le budget de la Direction interrégionale ne peut pas être notifié avant le vote du budget par le Conseil d'administration. **Marie-Christiane CASALA** indique que les ordres de grandeur ne devraient pas être grandement modifiés. Elle table sur 11 000 à 12 000 jours-hommes pour les diagnostics, tandis que pour les fouilles, aucune opération nouvelle n'a été signée. **Marie-Christiane CASALA** fait état d'environ 9 000 jours-hommes sur les fins d'opération.

**Marie-Christiane CASALA** signale que la convention de collaboration scientifique et culturelle avec le département de Seine-Saint-Denis devrait être signée à l'occasion du colloque sur l'immigration. Cette convention comprend un volet relatif à l'éducation artistique.

S'agissant de Bourges Plus (le service de l'agglomération de Bourges), **Marie-Christiane CASALA** signale qu'un changement de responsable a conduit à un projet de convention.

**Marie-Christiane CASALA** ajoute que l'Institut est en phase de finalisation des pourparlers en vue d'un renouvellement de la convention avec le Loiret. Des discussions sont également en cours avec Orléans, la forme finale de cette convention dépendra des compétences qui seront transférées de la ville d'Orléans vers la communauté d'agglomération.

**Frédéric BLASER (CNT)** remarque que la signature d'une convention n'implique pas automatiquement une coopération effective. Il donne l'exemple de la convention-cadre passée avec le SDAVO, qui n'a débouché sur aucune action concrète.

**Marie-Christiane CASALA** ajoute qu'il est également prévu que la Direction interrégionale travaille avec le service archéologique de la Ville de Paris. Une convention a été signée en ce sens.

Enfin, en ce qui concerne le Val-de-Marne, **Marie-Christiane CASALA** signale qu'aucune convention n'est prévue pour l'heure.

## IX. Mise en place de Notilus

**Marie-Christiane CASALA** indique que les documents remis au CHSCT concernant le projet Notilus sont ceux qui ont été transmis au CT central. Elle précise qu'une formation à ce logiciel est prévue en novembre/décembre. L'Inrap a vocation à changer deux logiciels : d'une part le logiciel Planification, d'autre part le logiciel Ordres de missions. Elle rappelle que l'appel d'offres commun lancé en ce sens a été déclaré infructueux, dans la mesure où les éditeurs des deux logiciels étaient différents et où aucune réponse n'était satisfaisante à la fois du point de vue de la planification et du point de vue de la gestion des ordres de mission. Il a donc été décidé de scinder les projets et de traiter en premier lieu la gestion des ordres de mission et des notes de frais.

**Marie-Christiane CASALA** poursuit en indiquant que le projet Notilus a été mis au point et testé par un groupe d'utilisateurs piloté par Christiane Berthot, sur la base d'un fonctionnement en mode projet. Elle signale que le logiciel Notilus est interfacé avec différents outils permettant de rechercher les informations relatives aux agents dans la base de données. Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire de recréer une base source spécifique à l'outil Notilus. Sur l'outil compte rendu d'activité, la recette a été réalisée et les corrections sont en cours. **Marie-Christiane CASALA** précise que lorsque la note de frais sera identique à l'ordre de mission, la validation sera automatique. Dès lors, il ne sera plus possible de demander rétroactivement un ordre de mission.

**Audrey BELLIDO (SNAC-FSU)** souligne que, s'agissant d'une base de données nationale, les problèmes liés aux mises à disposition et aux agents spécialistes travaillant pour d'autres interrégions ne devraient plus se poser.

**Marie-Christiane CASALA** indique que le logiciel Notilus concerne bien les frais d'ordre de mission, et non le compte rendu d'activité.

**Audrey BELLIDO (SNAC-FSU)** demande des précisions quant aux coûts d'achat et de développement du module supplémentaire de Notilus.

**Marie-Christiane CASALA** déclare ne pas connaître ces coûts. Elle indique néanmoins qu'un marché a été passé en vue d'un développement du logiciel Notilus à partir d'un progiciel de base. Les licences de ce progiciel ont donc dû être achetées. Par la suite, un certain temps a dû être consacré au développement de Notilus.

## **VIII. Bilan des Mises à Disposition**

**Marie-Christiane CASALA** fait état d'un certain nombre de distorsions dans les chiffres. En effet, jusqu'à présent, les jours-hommes opérations se rattachaient à la base conduisant l'opération, et les autres jours-hommes à la base de l'agent. Or cette distinction dans la répartition des jours-hommes a conduit à une mauvaise interprétation des chiffres, particulièrement au niveau de l'Île-de-France.

En ce qui concerne le tableau MAD, **Marie-Christiane CASALA** annonce la réalisation d'un bilan agent par agent après consolidation des données 2015.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** souligne que ce bilan rejoindra sûrement le point concernant la répartition bases/terrain, point devant être traité en CHSCT.

## **XII. Note relative aux horaires de travail des agents des bureaux administratifs de la direction interrégionale Centre – Ile-de-France**

*Ce point est reporté à la réunion du 5 novembre.*

*La séance est levée à 17 heures 25.*

**Secrétaire administratif**

**Gilles MARTIN**

Handwritten signature of Gilles Martin, consisting of several overlapping, fluid strokes.

**Secrétaire adjointe**

**Frédéric BLASER (CNT)**

Handwritten signature of Frédéric Blaser, featuring a stylized, circular scribble with a vertical line through it.

**Présidente de séance**

**Marie-Christiane CASALA**

Handwritten signature of Marie-Christiane Casala, with a large, sweeping initial 'M' followed by the name 'Casala' in a cursive script.